

Avis adopté

Séance plénière du 14 janvier 2025

Pour une *intelligence artificielle* au service de l'*intérêt général*

Déclaration du groupe CFE-CGC

La « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »

La formule de Rabelais s'applique à toutes les nouvelles technologies. L'Intelligence Artificielle est une histoire ancienne mais le phénomène ChatGPT et l'IA générative a mis en lumière cette science informatique.

Nouvelle innovation ou révolution qui bousculera la société et nos façons de vivre. Il est sûrement encore trop tôt pour le savoir. Mais il est bien que le CESE se soit saisi de cette question dans un avis très riche, traitant un vaste panel de questions sociétales et sociales. Que ce soit sur la santé, le handicap, le travail, l'éducation ou l'environnement, l'avis présente les bénéfices potentiels et les risques à maîtriser.

Pour la CFE-CGC, dans l'entreprise, il est essentiel que les salariés soient impliqués dans le déploiement de cette technologie qui peut avoir des impacts sur les emplois, le contenu du travail ou la gestion RH.

La CFE-CGC considère qu'il est très difficile de prévoir les gains de productivité ou les conséquences sur le volume des emplois. Cela dépend de la façon dont chaque entreprise veut utiliser ces nouveaux outils.

Comme lors de l'implémentation de toute nouvelle technologie, les représentants des salariés doivent être informés et des études d'impacts diligentées et discutées pour déterminer les formations nécessaires ou mesurer les conséquences sur les conditions de travail.

Une technologie imposée se trouvera confrontée à des résistances pouvant limiter les gains attendus. Dans certains cas, l'utilisation mal maîtrisée de ces nouveaux outils peut conduire à des fuites de données sensibles ou des utilisations erronées des résultats. La formation des salariés est donc une étape essentielle .

Plus généralement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit permettre d'anticiper les conséquences sur le contenu de certains emplois pour mettre en place les formations ou les transitions nécessaires.

Certains logiciels RH traitent de données personnelles et la CFE-CGC estime que la transparence est impérative pour comprendre le fonctionnement de ces outils qui peuvent décider du choix d'un CV ou d'une promotion. Ces aides à la décision doivent être vierges de biais.

L'IA Act posé par l'UE est une régulation nécessaire pour prévenir des utilisations abusives ou dangereuses de ces puissants logiciels, au fonctionnement souvent obscur.

Mais cette technologie se déploie partout et la concurrence fait rage. L'Europe en général, la France en particulier doivent se donner les moyens d'être dans la compétition. Il s'agit donc d'investir dans la formation et dans les technologies matérielles permettant de développer les semi-conducteurs performants, des serveurs puissants, des infrastructures efficaces et des applications conformes aux valeurs de notre continent.

La CFE-CGC considère que les conséquences environnementales doivent aussi être prise en compte dans les choix stratégiques à venir. L'Europe, la France doivent se donner les moyens d'une IA durable est souveraine.

La CFE-CGC analyse cette technologie avec intérêt, parfois enthousiasme mais avec vigilance.

L'Intelligence Artificielle fera partie du monde de demain. Il s'agit de la comprendre, de la contrôler pour qu'elle demeure au service des humains.

La CFE-CGC votera cet avis.